

CHAPITRE VII

LE CARDINAL MERCIER

Les conditions religieuses en Belgique s'étaient développées d'une façon tout à fait spéciale, sur la base de la révolution de 1830, qui aboutit à la séparation de la Belgique, devenue indépendante du royaume des Pays-Bas. Cette séparation se fondait sur l'alliance de deux partis politiques pourtant séparés l'un de l'autre par un profond abîme : les libéraux et les catholiques. Le mot « catholique » ne sert plus en Belgique qu'à désigner un parti politique (le Parti catholique). Et c'est en effet le nom que se donne lui-même ce parti, alors que dans les autres pays les étiquettes du catholicisme politique (cléricaux en France, ultra-montains en Allemagne) ont été l'œuvre de ses adversaires.

Les libéraux belges, animés par les conceptions du libéralisme français, parlant d'ailleurs français pour la plupart et pleins d'enthousiasme pour la France, fixèrent dans la Constitution du nouvel État le principe de la liberté absolue de l'exercice du culte. Les catholiques, dans les rangs desquels se mêlaient et se mêlent encore aujourd'hui des éléments de langue française et des éléments de langue allemande, pouvaient accepter avec assurance un pareil article constitutionnel. L'Église catholique groupant en effet

en chiffres ronds quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population belge, les autres confessions ne comptant à côté d'elle qu'un nombre infime d'adeptes. Aujourd'hui encore, presque tous les libéraux et les socialistes s'en tiennent aux formes extérieures du culte de l'Église catholique, ce sur quoi veille l'influence de la femme au foyer, influence décisive dans le domaine religieux.

Les libéraux, fidèles également en cela à leurs principes, accordèrent une très large liberté d'enseignement qui fut mise à profit par les catholiques pour soumettre une grande partie des écoles élémentaires et supérieures à l'influence déterminante des congrégations d'enseignement (frères des écoles chrétiennes, Jésuites). C'est ainsi que s'allient en Belgique, à peu près sans frictions, la liberté absolue du culte prévue dans la Constitution et la domination illimitée de fait de l'Église catholique.

Les années durant lesquelles nous avons occupé la Belgique ont montré quelle était la puissance de l'Église dans ce pays. Après la prise d'Anvers, le roi et ses ministres avaient abandonné le pays et déclaré qu'ils transféraient le siège du gouvernement à l'étranger. Du point de vue du droit constitutionnel et du droit international, un gouvernement n'ayant pas son siège dans le pays est une impossibilité. D'après les principes reconnus du droit international, le pouvoir d'État était passé à la puissance occupante, à laquelle il incombait, pour la protection même de sa propre sécurité, de maintenir la tranquillité et l'ordre publics et de laisser aller les choses selon leur cours normal, autant que faire se pouvait.

Une seule force était demeurée dans le pays, une grande force, organisée et organisatrice : la puissance de l'Église catholique représentée par l'archevêché, et, à la tête de ce dernier, l'archevêque de Malines, primat de Belgique, le cardinal Mercier.

Pour nous, il devait être clair que, dans les conditions difficiles résultant de l'occupation, il nous fallait maintenir des relations aussi amicales que possible avec l'Église catholique. Cela nous était imposé eu égard à nos propres conditions religieuses et politico-religieuses, à notre Centre, à nos officiers et à nos soldats catholiques, puis à notre alliée, l'Autriche, et au pape, bien intentionné envers elle. En outre, à ce moment, le cardinal était la seule personnalité en Belgique qui pouvait parler avec autorité au peuple belge — et non pas seulement à ses amis du Parti catholique. Personne ne pouvait exiger ou même attendre du cardinal qu'il prononçât un seul mot contre son sentiment belge ou catholique. Seuls les intérêts de son propre peuple et de sa propre Église pouvaient l'engager à recommander à ses concitoyens et à ses fidèles une attitude aussi correcte que possible envers la puissance occupante.

Pour le chef de la section politique, il n'a pas toujours été facile de maintenir des relations supportables avec le prince de l'Église, très volontaire et extrêmement jaloux de ses prérogatives ecclésiastiques ; mais je suis cependant parvenu à éviter la rupture brutale, toute proche à un moment donné. Quand je considère les choses aujourd'hui, avec un éloignement et sous une perspective déjà historiques, je dois bien me dire que, par son caractère, son prestige, sa formation intellectuelle et sa dialectique, le cardinal a été pour nous un adversaire dangereux, mais qu'il serait injuste de lui imputer, comme on l'a fait parfois, une haine aveugle de l'Allemagne. La guerre, sans laquelle il aurait sans doute épuisé ses capacités dans le rôle de grand-prêtre, lui fit prendre conscience de la tâche politique qu'il avait à assumer : maintenir l'unité nationale de son peuple, même indépendamment de l'unité religieuse. Il sentait en lui la

force qui lui permettrait d'accomplir cette mission historique ; cette force, il l'utilisa, comme il s'y sentait obligé en tant que patriote.

Je puis aujourd'hui accorder à cet adversaire, le plus grand de ceux qu'il m'a été donné d'affronter dans ma carrière politique, qu'il n'a pas en général dépassé la ligne de la résistance passive. Néanmoins, il prêcha cette résistance à ses compatriotes, avec une ardeur qui fut très gênante pour nous.

*
* *

Une fatalité remarquable voulut que le 20 août 1914, jour de notre entrée à Bruxelles, le cardinal eût à partir pour le conclave qui devait élire un successeur à Pie X. Les Belges répandaient alors la rumeur qu'en raison de la violation de la neutralité de leur pays et tenant compte de la personnalité éminente du primat de Belgique, le conclave dérogerait à l'usage de ne choisir qu'un Italien pour le Saint-Siège et élirait Mercier vicaire de Saint-Pierre. Naturellement, le sacré collège ne se livra pas à cette manifestation et le cardinal Mercier reprit le chemin de Bruxelles. Il pensait revenir à Malines par la voie la plus courte, c'est-à-dire par la Suisse et l'Allemagne. Politiquement, il aurait été adroit de lui faciliter cette route de retour, mais des raisons militaires l'interdisaient et Mercier se vit obligé de faire le voyage par Marseille, Paris, Londres, Anvers. En cours de route, il poussa une pointe jusqu'au Havre pour y rendre visite à son gouvernement, réfugié dans cette ville. Cette pointe ne cadrerait pas tout à fait avec le programme du voyage par les voies les plus rapides et donnait à ce retour un petit arrière-goût d'opération politique. Il était manifeste que ce voyage à travers les pays alliés de la Belgique n'était pas avantageux pour l'Allemagne du

fait qu'il mettait Mercier en contact étroit avec le haut clergé français et anglais, ainsi qu'avec des personnalités politiques. Malheureusement, dans ce cas, qui aurait à coup sûr mérité un traitement d'exception, il fallut donner la primauté aux raisons d'ordre militaire.

Comme Malines avait été bombardée, il ne fallait pas songer tout d'abord à un séjour du cardinal dans son palais épiscopal. Il passa quelque temps à Anvers, où il eut l'occasion d'entrer en relations avec les gouverneurs allemands, qui lui firent, par politesse, la première visite, et de leur exposer ses désirs ; ces derniers portaient principalement sur la liberté de circulation pour les prêtres et sur la garantie que les jeunes Belges ne seraient pas mobilisés au service militaire allemand, ni contraints au travail forcé. Comme les gouverneurs purent, à cet égard, émettre des déclarations rassurantes, plus tard confirmées également par les gouverneurs généraux allemands, baron von der Goltz et baron von Bissing, le cardinal envoya au clergé une circulaire l'appelant à revenir et à reprendre son activité, la sécurité publique étant partout garantie et la vie normale pouvant reprendre son cours. Le gouverneur d'Anvers l'avait chargé de donner à la population, par l'intermédiaire du clergé, l'assurance que les hommes valides ne seraient pas déportés en Allemagne, ni pour être enrôlés dans l'armée allemande, ni pour être astreints au travail forcé ; que l'ensemble de la population ne serait pas puni pour les fautes d'individus et qu'il serait veillé au ravitaillement de la population. Cette circulaire contribua énormément au rétablissement des conditions normales, notamment au retour d'une grande partie des Anversois qui s'étaient enfuis.

Après le retour du cardinal à Malines, où malheureusement il trouva sa cathédrale quelque peu endommagée par suite du bombardement de la ville, les rela-

tions relativement bonnes qui s'étaient établies entre le cardinal et le gouvernement furent soumises à une violente épreuve. Le 20 décembre 1914, Mercier écrivit au cardinal von Hartmann, à Cologne, une lettre qu'il fit remettre au gouverneur général en le priant d'en prendre connaissance et de la faire parvenir à destination. Dans cette lettre, il remerciait son collègue allemand des efforts déployés par lui en faveur des prêtres belges ; mais il s'y dressait également, dans les termes les plus véhéments, contre l'affirmation, lancée du côté allemand, d'une guerre de francs-tireurs belges et de la participation des religieux à cette guerre ; il s'en prenait spécialement au discours du chancelier Bethmann-Hollweg du 6 décembre, dans le passage où ce dernier y faisait allusion, qualifiant même de « mensonge » le passage en cause. Il ne pouvait être question, pour le gouverneur général, de faire parvenir cette lettre.

Bientôt, l'attention du pouvoir d'occupation fut attirée par une autre manifestation *publique* de Mercier. Ce fut la *lettre pastorale* dont il fut tant question et que le cardinal fit répandre, au nouvel an 1915, sous le titre de *Patriotisme et endurance*.

Dans cette lettre pastorale, Mercier décrivait d'abord ses impressions de Rome où l'avaient atteint les nouvelles des progrès de la guerre en Belgique, de la destruction de Louvain, du bombardement de Malines et des dommages subis par sa cathédrale ; il dépeignait sa douleur à la pensée qu'il était à ce moment séparé de ses diocésains lourdement éprouvés. Seuls la pensée de Dieu, le sentiment d'obéissance aux desseins de la Providence et l'exemple du Rédempteur l'avaient consolé et lui avaient donné maintenant le courage de parler franchement des devoirs et des espérances du croyant, des devoirs impliqués dans les mots de « patriotisme et endurance ». Puis il célébrait

les exploits de l'armée belge, dépeignait la dévastation du pays et exhortait à nouveau à placer tous les espoirs en Dieu, qui sauverait certainement la Belgique : « Dieu sauvera la Belgique, mes frères, vous n'en pouvez rien douter. Disons mieux : il la sauve (1). » Plus loin, il parlait encore de l'injustice de la violation de la neutralité belge et exhortait au patriotisme.

Enfin, il traitait de l'attitude de la population envers le pouvoir d'occupation. « Ce pouvoir n'est pas une autorité légitime et c'est pourquoi vous ne lui devez, au fond de votre âme, ni considération, ni dévouement, ni obéissance. » La Belgique n'était pas devenue une province allemande ; néanmoins, le pays se trouvait dans une situation telle qu'il devait se plier à certaines circonstances. La population civile, par exemple, devait avant tout s'abstenir de tout acte hostile contre l'armée ennemie. Les décrets du pouvoir d'occupation devaient être respectés aussi longtemps qu'ils ne portaient atteinte ni à la liberté de conscience chrétienne ni à la dignité patriotique. Le clergé calomnié et lourdement éprouvé avait pour mission d'être le gardien de l'amour de la patrie. Lui, le cardinal, faisait le serment que l'accusation était fautive selon laquelle les prêtres auraient excité la population civile à faire usage de ses armes contre l'ennemi. En conclusion, le mandement instituait le 3 janvier 1915, un dimanche, journée de prières pour la victoire de la Belgique et de ses alliés.

Cette lettre pastorale devait être lue dans toutes les églises le jour du nouvel an et le dimanche suivant.

Dans la soirée même du 1^{er} janvier, j'eus connaissance de la teneur de cette manifestation. J'appris en même temps que la lettre avait été également imprimée, qu'elle serait diffusée et vendue. A n'en pas

(1) En français dans le texte.

douter, il s'agissait ici non pas d'une manifestation purement religieuse, mais d'un acte politique de la plus haute signification où il était impossible de méconnaître l'influence du Havre, dont le cardinal avait recueilli les indications à son retour de Rome. La description détaillée des atrocités de la guerre, les prières pour la libération immédiate de la Belgique devaient violemment agiter la population à peine rentrée dans le calme. Mais, d'après le droit international admis, nous étions à ce moment l'unique autorité, et autorité légitime, dans le pays. La dure nécessité de la guerre exigeait que cela fût bien expliqué à la population afin d'éviter des malheurs encore plus grands pouvant résulter du désordre que ne manquerait pas de créer une accentuation voulue de la rénitence naturelle de la population.

Le même soir, je communiquai personnellement la lettre pastorale au gouverneur général von Bissing et proposai, avant de prendre des mesures, de traiter de vive voix avec le cardinal pour être fixé sur ses intentions. Dans la nuit, le gouverneur général, appliquant cette proposition, m'envoya à Malines, accompagné de deux officiers de son état-major étroit. Nous devions découvrir l'imprimeur de la lettre pastorale, éclaircir l'affaire en nous renseignant auprès du cardinal, et, si la chose apparaissait juste et si la faute du cardinal était démontrée, nous devions *intervenir contre le cardinal*. Quand il nous donna cet ordre, le gouverneur se trouvait dans une grande irritation. Il repoussa une discrète observation de ma part, l'invitant à se concerter avec le chancelier du Reich avant de prendre d'autres dispositions.

En pleine nuit, nous partîmes pour Malines. En cours de route, je dis aux deux officiers — bien que l'un d'eux fût d'un grade supérieur au mien — que « je mènerais seul les négociations, en en assumant la responsabilité ».

Il ne fallait pas « intervenir » contre le cardinal sans l'assentiment du gouvernement du Reich. A Malines, il ne fut pas difficile de découvrir l'imprimeur, qui ne nia d'ailleurs absolument rien et qui fut arrêté. Un grand nombre d'exemplaires de la lettre pastorale furent saisis sur place. Quelques jours plus tard, l'imprimeur fut condamné à 500 marks d'amende pour infraction aux décrets du gouverneur général sur la presse et la censure.

Le plus difficile restait à faire : discuter avec le cardinal. Accompagné des deux officiers, je me rendis au palais épiscopal, après m'être renseigné sur l'heure à laquelle le cardinal avait coutume de dire sa messe du matin. Le moment le plus propice pour ma visite, celui qui permettrait d'éviter l'attention, me semblait être celui qui précédait cette messe. Il faisait encore sombre quand le père Pfoertner nous fit entrer dans une grande chambre froide du rez-de-chaussée et nous annonça au cardinal. Après une brève attente de notre part, il apparut. Je ne l'avais pas encore vu et, bien que mon séjour à Rome m'eût habitué aux apparitions impressionnantes d'ecclésiastiques, l'effet que produisit Mercier sur moi-même et sur mes compagnons — il me l'avouèrent plus tard — fut celui d'une dignité imposante. La porte par laquelle il entra était surélevée de quelques marches par rapport à la pièce où nous attendions (1). Il avait donc l'avantage de

(1) M. DE RIDDER (*Revue catholique des idées et des faits*, Bruxelles, 3-10 juillet 1931) me reproche une imagination excessive dans cette description. Si j'en crois M. de Ridder, mes souvenirs m'auraient trompé sur l'agencement intérieur du palais épiscopal où je fus introduit à Malines, le 2 janvier 1915, de grand matin. Une impression *psychique*, émanant de l'allure imposante et de la haute stature du cardinal, s'est changée, pour moi, en une impression *visuelle*, qui s'est fixée telle quelle dans ma mémoire. Les demi-ténèbres de la grande salle à peine dissipées par un éclairage de fortune (l'électricité manquait) n'expliquent que trop aisément une erreur de ce genre. (*Note de l'Auteur.*)

descendre vers nous. Mais cela fut tout naturel, simple résultat de la situation, sans la moindre recherche du théâtral. Et pourtant, à ce moment, je ne pus m'empêcher de penser à Sarah Bernhardt, qui, dans son hôtel du boulevard Pereire à Paris, avait ainsi l'habitude de descendre un escalier avant de pénétrer dans le cercle de ses invités et admirateurs.

De haute stature, svelte et droit, le visage aux traits finement dessinés, à l'expression intelligente, le cardinal s'approcha, nous fixa de son regard pénétrant et demanda d'une voix harmonieuse : « A quoi dois-je l'honneur de la visite de ces messieurs à une heure aussi inaccoutumée ? »

Je déclarai que j'étais venu au nom du gouverneur général afin d'obtenir des éclaircissements au sujet de la lettre pastorale, dont le gouverneur général considérerait la tendance comme séditeuse. Le cardinal essaya tout d'abord d'éluder une discussion en considérant la promulgation d'une lettre pastorale comme une affaire intérieure à l'Église, sur laquelle il se voyait obligé de refuser le débat. A quoi je répondis que cette lettre pastorale s'occupait également d'affaires politiques et sortait ainsi des cadres d'une manifestation purement religieuse.

Le cardinal entra alors dans le vif de la question. Il contesta que ses paroles continssent une provocation de la population à la désobéissance et à la révolte, puisque au contraire elles engageaient à la soumission envers la violence de fait. Je lui répondis que je transmettrais cette déclaration à M. le gouverneur général qui, selon toutes probabilités, tiendrait à les entendre confirmer personnellement par Son Éminence. Je demandai si le cardinal voudrait se tenir prêt à venir à Bruxelles au cas où le gouverneur général l'en prierait. Il le promit volontiers.

Là-dessus, je me retirai avec mes compagnons.

J'avoue que j'étais satisfait, et qu'aujourd'hui encore je me réjouis à la pensée d'avoir évité l'« intervention » contre le cardinal, que m'avait demandée le gouverneur général. Cette « intervention » n'aurait pu consister qu'en une arrestation et un internement, mesures qui auraient précisément engendré ce que nous voulions éviter, à savoir la sanctification d'un martyr et l'irritation de la population.

Je fus de retour à Bruxelles dans les premières heures de la matinée et je fis immédiatement mon rapport au gouverneur général. Il ne fut pas d'accord avec moi et m'adressa même des reproches pour n'être pas revenu avec le cardinal arrêté. Mais, sur mon insistance, il se résolut pourtant à partir, en ma compagnie, pour le grand quartier général, chez le chancelier du Reich. Le voyage en auto fermée, qui dura plusieurs heures, ne fut pas agréable. Le gouverneur général gardait obstinément le silence, manifestement mécontent que je n'aie pas procédé plus énergiquement avec le prince de l'Église récalcitrant. Mais le chancelier von Bethmann-Hollweg fut tout à fait satisfait que le cardinal n'eût pas été arrêté et mit en garde contre les conséquences politiques incalculables qu'engendreraient des mesures violentes contre sa personne. Le gouverneur général reconnut sans réserves le bien-fondé des motifs exposés par un personnage revêtu d'une si grande autorité et s'engagea à renoncer à toute mesure de contrainte à l'égard du cardinal et des prêtres lisant sur son ordre la lettre pastorale. Et cela afin de ne pas faire de martyrs et de ne pas gêner les relations avec la curie.

Notre retour à Bruxelles fut beaucoup plus agréable que le voyage d'aller au quartier général. Dans sa manière franche et loyale, le baron von Bissing avait ouvertement déclaré au chancelier que si, dans cette épineuse affaire, aucune maladresse n'avait été com-

mise, le mérite en revenait non pas à lui, gouverneur général, mais à moi. Il m'en exprima son remerciement en quelques paroles cordiales. J'ai attaché d'autant plus de prix à ce geste qu'avec la conscience qu'il avait de sa valeur et avec son caractère autoritaire, mais au fond droit et sympathique, il ne dût pas lui être très facile d'agir de la sorte. A plus forte raison du fait qu'à l'époque où il était le tout-puissant commandant du régiment de la Garde Royale de Potsdam, j'y avais servi sous ses ordres en qualité de jeune lieutenant. A partir de ce moment et jusqu'à sa mort, qui survint en 1917, pendant les années que je passai auprès de lui en tant que chef de sa section politique, nous avons toujours collaboré à la perfection. Toutefois, je ne lui faisais mon rapport presque toujours qu'en tête à tête. Notre accord fut particulièrement étroit sur la politique religieuse. Malgré des luttes acharnées, il ne se départit plus dès lors du principe de ne pas agir militairement avec le primat de Belgique, mais de se borner à l'action diplomatique.

Voilà comment la direction de la politique religieuse fut assumée par la section politique et conduite toujours en sorte d'éviter tout « Kulturkampf ». De son côté, dans les lettres pastorales qu'il faisait lire dans les églises et contre lesquelles nous ne pouvions rien de sérieux, notre principe étant de ne pas troubler l'exercice du culte, le cardinal poursuivit sa tactique consistant à renforcer les espoirs de la population en la victoire finale de l'Entente et à présenter l'application du pouvoir d'État, à laquelle nous étions contraints par les nécessités de la guerre, comme un acte de violence n'obligeant moralement à rien. Il était clair que, devant ses Belges, le cardinal était le plus fort et que la justification juridique de notre point de vue ne pouvait pas produire une grosse impression sur la population gémissant sous le poids

de la guerre. Toutefois, le cardinal avait promis de blâmer toute déclaration provocatrice des prêtres et prié de les lui communiquer avec indication précise du contenu. Il aurait été autrement efficace d'attirer directement l'attention du clergé sur les dommages que pourraient causer au peuple belge de pareilles provocations, mais le cardinal devait sans doute craindre de perdre sa popularité en lançant un avertissement de cette nature et c'est pourquoi il s'en abstint. Est-il étonnant, dans ces conditions, que la méfiance ait souvent régné au gouvernement général à l'encontre du cardinal ? N'avions-nous pas devant nous un homme qui, bien à couvert, nous envoyait ses traits, auquel nous ne pouvions répondre, pas plus que nous ne pouvions donner l'assaut à son château fort ?

En octobre 1915, j'eus un nouvel entretien avec le cardinal. J'y évoquai toutes les circonstances qui avaient ébranlé dans les derniers temps les relations entre le pouvoir d'occupation et l'Église belge. Le cardinal expliqua son attitude par son patriotisme légitime. A son avis, les autorités allemandes provoquaient les Belges à tout propos. Il en donnait pour preuve la publication des sentences de mort exécutées contre des Belges convaincus d'espionnage, c'est-à-dire condamnés pour des actes qui, aux yeux des Belges, devaient sembler non pas criminels, mais au contraire héroïques. L'interdiction de toute manifestation politique engendrait chez les Belges une colère intérieure qui aboutirait aux pires explosions si, en pleine connaissance de leur état d'âme, il ne les consolait en leur faisant espérer la libération finale de leur pays.

Quant à la victoire de l'Entente, le cardinal s'en montrait fermement persuadé. A l'époque, je ne pouvais que lui opposer ma propre conviction de notre victoire. Mais pouvait-on lui en vouloir de sa foi, à lui, le Belge, dont il fallait respecter le patriotisme ?

Nulle communication de propos provocateurs émis par des prêtres ne lui fut faite. Le gouverneur général ne se plaignit qu'à propos de l'exécution de la *Marseillaise* dans les églises, et le cardinal y fit mettre fin aussitôt. Je lui fis observer que de nombreux ecclésiastiques favorisaient le passage de la frontière hollandaise à de jeunes Belges en âge de servir, lesquels allaient ensuite s'enrôler dans l'armée combattante belge. Dans ce geste des jeunes Belges, comme dans celui des prêtres, il ne voulut rien voir d'autre qu'un geste patriotique que nous comprenions et qu'il nous fallait tolérer en silence. Le pouvoir d'occupation ne devait pas seulement s'appuyer sur la violence et le code de guerre, mais devait aussi chercher à comprendre l'état d'esprit de la population. Je ne pouvais pas lui répliquer que le véritable danger ne résidait pas pour nous dans le fait que l'armée belge se trouverait renforcée de quelques milliers d'hommes, mais dans les renseignements que ces derniers apportaient à l'ennemi.

S'il n'y eut pas plus de manifestations désagréables, c'est grâce au fait que la possibilité me fut donnée de me rencontrer çà et là par hasard avec le cardinal. Au cours de ces rencontres, nous nous entretenions réciproquement avec une assez grande franchise. En pareille circonstance, il était extrêmement courtois et toujours disposé à discuter les arguments que j'alléguais.

*
* *

Quand survint notre effondrement, Mercier était la seule figure marquante dans le pays. Au nom du gouvernement du Reich, je lui adressai donc quelques paroles d'adieu, lui annonçant la libération et le retour des prisonniers belges détenus en Allemagne. Puis, une fois encore, au nom de Berlin, je m'adressai personnellement à lui pour le prier de

veiller, de son côté, au bon fonctionnement ultérieur du grand office de ravitaillement, jusqu'alors dirigé par nous. Il le promit de bon gré. Sur ma proposition, il fit même faire appel aux fidèles, du haut des chaires, pour qu'ils ne troublassent pas l'ordre et la tranquillité publics en ces derniers jours de guerre. Dans cet ultime entretien, nous nous tendîmes pour la première fois la main.

« Nous avons été adversaires, nous ne le sommes plus, me dit-il. Et désormais, faisons face ensemble aux graves périls du flot rouge qui déferle de l'Orient. »

Ce sont les dernières paroles que j'ai entendues de lui.

Mercier mourut le 23 janvier 1926. Son décès donna lieu à de nombreux articles dans la presse allemande ; presque tous attribuèrent au défunt une « haine » irréductible de l'Allemagne. Le plus intéressant de ces articles, évoquant des souvenirs personnels de l'auteur sur Mercier, m'incita à envoyer quelques lignes à Theodor Wolff, le rédacteur en chef du *Berliner Tageblatt*, que je connaissais personnellement. Ces lignes pourront servir de conclusion à mes souvenirs sur cet homme remarquable :

« En vous adressant ces lignes, je ne suis pas seulement guidé par le sentiment de l'objectivité historique, — ayant été quatre années durant le chef de la section politique en Belgique. j'ai appris à connaître Mercier comme adversaire, — mais aussi par le désir de montrer ce que nous, Allemands, nous avons à apprendre d'une personnalité telle que Mercier. Certes, personne n'a combattu l'Allemagne avec des armes plus acérées que Mercier ; certes, personne ne nous a nuï davantage en Belgique et dans le monde, — bien qu'il n'ait pas atteint le but essentiel visé tout d'abord, celui de nous brouiller avec la curie, — mais il n'avait pas pour l'Allemagne la haine la plus exaspérée. Mis à part ses devoirs religieux, qu'il avait très à cœur,

il était trop intelligent pour haïr et il n'aurait pas été aussi dangereux pour nous qu'il l'est devenu si son patriotisme avait suivi les impulsions de la haine. Il nous a combattu avec une force inflexible de caractère et une dialectique impitoyable, qu'il s'était forgées par une longue discipline de sa volonté, de son esprit, de toute sa personnalité. Il fut dangereux pour nous par cette formation spirituelle et par le prestige souverain que lui conféraient ses qualités, même auprès de ses adversaires politiques en Belgique — jusqu'aux libéraux anticléricaux et aux socialistes internationalistes.

» Pendant notre bataille dans la Ruhr, il m'a été dit une fois : « Dans la bataille de la Ruhr, notre succès serait certain si nous y avions un Mercier ! » Et en fait, aujourd'hui encore, je suis convaincu que l'absence d'une personnalité de l'envergure d'un Mercier est cause que notre résistance, commencée dans de si bonnes conditions, se soit finalement perdue partie en fatigue, partie en un sabotage infructueux. Mais un homme à la mesure du cardinal aurait-il trouvé chez nous, dans *tous* les partis, le soutien que trouva Mercier parmi les siens en Belgique occupée ? En tant qu'Allemand, je déplore d'avoir à poser ce point d'interrogation. Une question encore : que gagnons-nous à rapetisser Mercier comme le font d'autres journaux ? La grandeur de notre adversaire est notre grandeur ! Ne vaut-il pas mieux tirer de l'exemple offert par Mercier la leçon suivante : des personnalités dirigeantes ne peuvent se développer qu'au-dessus des partis, mais, par ailleurs, de pareilles personnalités ne doivent pas être écartées pour de simples raisons de parti ? Si cette grande figure qui vient d'entrer dans l'histoire pouvait nous pénétrer de ce principe, le cardinal nous aurait plus servi dans la mort qu'il ne nous a nui de son vivant.»

BARON VON DER
LANCKEN

MÉMOIRES

Traduit de l'allemand
par Maurice Tenine

nrf

LES
CONTEMPORAINS

PRÈS
DE
VUS

LIBRAIRIE GALLIMARD - 43, RUE DE BEAUNE (VII^e)

S. P.